

---

JOURNAL GÉNÉRAL,  
PAR M. FONTENAI.

---

Du Jeudi 1<sup>er</sup> Mars 1792.

---

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

*Séance du Mardi soir 24 Février.*

**G**RANDE Députation de Sierthe, & grande histoire de l'arrestation des sieurs Dechap & le Saut. Habillés en Houzards. Ces deux Messieurs étoient dans des chemins détournés près des frontières. On veut les arrêter, ils menacent de leurs sabres, mais n'en font pas usage contre des Gardes Nationaux qui étoient accourus. On les emmène à Sierthe: ils répondent qu'ils se rendoient dans une maison de campagne appartenante à l'un d'eux. On fouille un de leurs paquets: on y trouve quelques brochures bien aristocrates, entre autres: *l'Amendement de la Constitution*, ou l'impossible; le *Dîner d'un Grenadier*; le *Pacte d'association entre les Gentilshommes des provinces de Lorraine, du Barrois, & des Trois-Évêchés*, pour le rétablissement de la Religion, de la Monarchie & des Trois Ordres.

L'Orateur cite quelques lambeaux de ce dernier ouvrage; il y a lu entre autres: « Le moment du dénouement approche... Une grande partie de la garnison de Metz est bonne... Il est sûr que les Suisses ne veulent pas renouveler leur Capitulation... M. de la Fayette est méprisé des honnêtes gens, comme de la canaille ». A ces mots les Tribunes applaudissent; la ci-devant droite se récrie; M. de Jaucourt appaise tout. « On n'a pas faisi le vrai sens des Tribunes. C'est pour dédommager M. de la Fayette du mépris des honnêtes gens, annoncé par cet ouvrage, quelles ont applaudi; ce n'est pas qu'elles partagent elles-mêmes ce sentiment. Les Tribunes applaudissent encore, & l'Orateur reprend. C'est lui même qui sur les brochures trouvées dans un paquet a cru devoir lancer un Mandat d'arrêt. Avis à ceux qui voyagent sur les frontières, ou dans l'intérieur avec des brochures. »

L'Orateur a eu soin d'instruire du complot M. de la Fayette, & les Officiers Municipaux de Metz. Il n'est content ni du Département, ni du District, qui laissent subsister en vrais aristocrates, un couvent de Chartreux aux portes de Sierthe; qui n'ar-

rêtent pas les bruits décourageans que répandent les Emigrés. Au reste, l'espoir de ceux-ci sera trompé. Ils ne pénétreront en France, qu'en passant sur le corps des habitans de Sierthe. Nouveaux applaudissemens. L'Orateur conclut, en demandant s'il n'y auroit pas lieu à accusation contre les voyageurs qui avoient des brochures dans un paquet; c'est-à-dire, s'il ne faut pas envoyer à Orléans & faire pendre les voyageurs, les brochures & le paquet.

La question est difficile; on a peur de blesser la liberté d'écrire & de lire. Une brochure dans un paquet, n'est pas absolument une conspiration dans la tête. Au Comité de surveillance, MM. Chabot & Fauchet décideront la question. En attendant, honneurs de la séance au zèle patriote qui la propose, mention honorable de sa conduite; & puis, décrets sur quelques articles pour faire payer les Contributions.

*Séance du Mercredi 29 Février.*

Un procès-verbal, envoyé par le Directoire du Département du Cher, instruit l'Assemblée des dispositions prises par MM. les Directeurs, pour prévenir les troubles suscités, disent-ils, par les Prêtres non-jureurs. Or ces dispositions consistent spécialement dans un article plusieurs fois rejeté par l'Assemblée même, c'est-à-dire, que ces Messieurs défendent aux Prêtre non-jureurs de dire la Messe, sans la permission du Curé constitutionnel, ce qui équivaut, malgré tous nos Décrets sur la liberté du Culte, à une défense absolue de dire la Messe, vu la répugnance des Prêtres non-jureurs à reconnoître la moindre autorité dans tous ceux qui ne sont pour eux que des Intrus. Un peu ennuyée de toutes ces prétendues conspirations des Prêtres non-jureurs, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, sans la moindre mention honorable.

M. Couthon, très-jaloux d'augmenter la force morale de l'Assemblée par la reconnaissance des Habitans de la campagne, propose un moyen qui n'ajoutera pas celle des Propriétaires. Après avoir fait l'énumération de certains droits féodaux, pour en faciliter le rachat, il demande qu'on en diminue le prix. L'ingénieux moyen est renvoyé au Comité de Féodalité.



Suit un Décret portant que le Bureau de Comptabilité restera provisoirement à l'ancienne Chambre des Comptes, vu les frais immenses qu'il en auroit coûté pour transporter aux Feuillans les 400 mille *in-folios* qui se trouvent à la Chambre des Comptes.

Sur la proposition que M. Ramel fait au nom du Comité de Liquidation, l'Assemblée rend encore le Décret suivant :

1°. Tous les Officiers d'Etat-Major des places de guerre, Citadelles, Châteaux & autres postes militaires, ou villes de l'intérieur, supprimés par les Loix du 10 Juillet, dont les traitemens ou retraites n'ont pas été fixés définitivement, jouiront provisoirement & à titre de secours de tous leurs appointemens, jusqu'à la somme mille livres.

2°. Ceux dont les appointemens excéderaient cette somme, auront mille livres, plus le quart de leurs anciens appointemens, sans néanmoins, que ces deux sommes réunies puissent excéder deux mille quatre cens livres.

M. Tarbé entreprend un nouveau rapport sur les troubles & la situation actuelle de nos Colonies. Il en résulte que les Blancs de S. Domingue, comme ceux de la France, sont divisés en deux partis, l'un pour & l'autre contre la Constitution.

Les Mulâtres de ce dernier parti cherchent à rétablir l'ancien régime. Ils y ont réussi en divers endroits, où les Nègres, d'accord avec eux ont adopté pour cri de ralliement, *vive le Roi*, arboré la cocarde blanche & se sont exprimés d'une manière offensante sur l'Assemblée générale, les Municipalités, le Tribunal & autres Corps populaires. Les Nègres révoltés ont pendu plusieurs de leurs Chefs ou Rois.

M. Briffot, enchanté du Rapport de M. Tarbé, demande l'Impression; & nous dit ensuite : « Tous ce qu'on vient de lire me confirme dans l'idée que la vraie origine des troubles des Colonies est dans le refus des droits de Citoyens actifs aux gens de Couleur; que le meilleur de rétablir la paix sera précisément celui qui a causé la guerre, c'est-à-dire la concession de ces droits de Citoyens actifs aux Mulâtres »

M. Garran de Coulon, que les droits de Grand Procureur n'ont pas fait renoncer à son rôle de Législateur, envoyé à l'Assemblée un discours sur le même objet. M. Guadet, en fait lecture. L'Orateur le dispute à M. Briffot, pour nous persuader que la Société des *Amis des Noirs*, n'a pas la moindre part à la révolte des Nègres. On en croit à M. Garran de Coulon, comme à M. Briffot.

#### LIVRES NOUVEAUX.

*Voyage & Conspiration de deux inconnus. Histoire véritable, extraite de tous les Mémoires authentiques de ce temps-ci.* 52 pages in-8°.

La Liberté & la Raison sont les Héroïnes de

cette espèce de Roman politique, où l'on voudroit trouver les moyens de les concilier.

#### M É L A N G E S.

LES observations que nous a fournies hier notre Correspondant, sont du plus grand intérêt dans les circonstances, & nous prouvent que nous sommes véritablement dans un état d'anarchie ou plutôt de guerre civile réelle, d'autant plus fâcheux que les Meneurs ne cessent de crier que nous sommes en paix, & que la subordination est rétablie en France. Peut-on s'exprimer ainsi, quand on voit tous les jours des Sociétés privées, & le rebut du Peuple même faire la Loi aux Autorités constituées ? Voici ce que nous dit à ce sujet un de nos amis qui arrive à l'instant d'Arras :

» Rien de plus étrange que la manière dont le service se fait dans nos Villes de guerre. Ce n'est point assez que les Commandans soient fournis au Ministre, aux Départemens, aux Districts, aux Municipalités, dont les ordres se croisent si souvent, il faut qu'ils obéissent aux Décrets de la populace. Le Régiment des Cuirassiers étoit à Arras, depuis quelque temps. Sa conduite sage & ferme y avoit maintenu la paix. Le Dimanche 21 Février, on joua, à la Comédie, l'air *ça ira*. Un seul Cuirassier, qui s'y trouvoit, jura, sur son sabre, que *ça n'iroit pas*. Ce serment étoit un crime de lèse-Nation. Le 22, les *sans-culottes* de cette Ville demandèrent à M. de Caulaincourt, qui y commande, que le Régiment sortît d'Arras. Le Commandant refusa jusqu'à minuit; mais une Pétition mendrée, & signée de deux mille Citoyens, lui fit voir que telle étoit la *volonté générale*. Il fallut céder à la Loi. Le Régiment partit le Jeudi 23 pour Béthune, sans avoir eu le temps de se reconnoître, tant l'ordre de ces souverains *sans-culottes* étoit urgent. Ces braves Militaires emportent les regrets de tous les honnêtes gens.

Les malheurs de Dunkerque sont-ils moins étranges & moins épouvantables, quand on réfléchit aux circonstances ? Aussi un honnête homme, saisi d'indignation contre ceux qui restent témoins impassibles de pareils attentats, a-t-il sur-le-champ rédigé l'Adresse suivante pour être présentée par plusieurs Citoyens à l'Assemblée Nationale :

« M. le Président, vous savez que le Peuple de Dunkerque vient de mettre à exécution *le plus saint des devoirs*; qu'il a démoli, pillé nombre de maisons; les Propriétaires auroient éprouvé sa fureur, s'ils ne s'y étoient pas dérobés par la fuite. Les Corps administratifs ont envain temporisé; ils ont envain laissé couler huit à neuf heures sans faire aucune démarche. L'instant où le drapeau rouge a été enfin déployé, a trouvé le Peuple dans la plus grande activité; & quoiqu'il n'eût pas encore les piques que lui destinent les *fidèles amis* de la Constitution, sa résistance à l'oppression



n'en a pas moins été opiniâtre : il n'a cessé de détruire ; il n'a cédé le champ de bataille que lorsqu'il a été couvert de morts & de blessés. Nous ne le blâmons pas, M. le Président. Grace au Ciel, nous sommes doués aussi de cet esprit philosophique qui juge les systèmes, non par les faits, mais d'après certains principes abstraits. D'ailleurs, quoiqu'à beaucoup d'égards, l'état actuel des choses soit précisément l'opposé de ce que nous attendions, nous convenons avec vous que tout est pour le mieux ; que le Royaume où l'on pille, où l'on égorge, où l'on fouette, où l'on incendie impunément, est de tous les Empires, le plus libre, le plus heureux ; & pour le maintenir tel, nous verserons avec joie jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Mais comme nous voudrions vivre jusqu'aux grandes occasions où il nous sera permis de mourir pour l'Assemblée, nous vous prions, M. le Président ; de nous éclairer par vos sages conseils. Il nous avoit semblé d'abord que nous pourrions respirer un moment chez ce déspot Léopold. Votre très-sage Décret nous en empêche ; puisqu'alors le peu de bien qui nous reste seroit mis sous, c'est-à-dire, dans la main de la Nation. D'un autre côté, l'on prépare à Saint-Omer, à Aire, à Berghes, & dans toutes les villes de France que nous connoissons, des fêtes pareilles à celles que l'on nous a procurées. Veuillez donc bien nous dire, M. le Président, si, les principaux architectes, comme vous, & comme les Membres de l'Auguste Sénat, étant placés en lieu sûr, il est permis à ceux dont on démolit la maison, d'en sortir : ensuite, daignez nous désigner une ville de France où vous soyiez assurés que nous puissions goûter quelques instans de repos. Nous sommes &c. »

Cependant cette guerre des Monarchiens contre les Jacobins, à Paris, a excité l'attention de l'Administration. On peut en juger par la lettre suivante du Ministre de l'Intérieur au Directoire du Département de Paris, du 25 Février 1792.

« Il y a dans cette ville, Messieurs, des hommes qui ne cherchent que les occasions d'exciter des troubles. Vous savez, sans doute ce qui s'est passé hier au Théâtre du Vaudeville, & ce qui s'étoit passé précédemment à un autre Théâtre.

« Je ne suis point instruit des détails, mais il paroît que l'on compose des pièces tout exprès pour fournir des allusions aux partis opposés, pour aigrir leur ressentiment & les provoquer au combat. Il faut, Messieurs, à quelque prix que ce soit, tarir cette nouvelle source de discordes. Il faut que la paix règne, & que la Loi soit respectée. Le Roi, dont on assure que le nom a été prononcé dans ces horribles scènes, vous ordonne de prendre les mesures les plus efficaces, & au besoin, les plus sévères, pour contenir & châtier les agitateurs du Peuple, dans quelque sens qu'ils soient. Marchez avec confiance & fermeté vers le but que votre devoir vous indique, & ne craignez point de rencontrer de bons Citoyens. Les bons Citoyens, les vrais Patriotes, sont ceux qui ne séparent jamais dans leur cœur les trois élémens de notre Constitution, la Nation, la Loi, le Roi :

les conspirateurs sont ceux qui osent exprimer des vœux impies en souhaitant au Roi un honneur indépendant du bonheur National, & le rétablissement d'un ordre de choses plus favorable à leurs intérêts, mais que la volonté Nationale a condamné sans retour. Ce sont ceux qui, dans leur coupable délire, voudroient renverser le Trône constitutionnel pour créer celui de l'anarchie Républicaine, & s'en disputer la possession. Tels sont les hommes toujours d'accord dans leurs moyens, quoique divisés dans leur objet, dont vous trouverez les instrumens salariés dans toutes les émeutes, & auxquels il est temps d'apprendre qu'il est un terme au silence des Loix ».

Nous appellons les débats actuels, *la guerre des Monarchiens contre les Jacobins* ; parce que les Royalistes qui restent en France sont réduits à la dernière nullité. Ils se bornent à attendre paisiblement un autre ordre de choses, comme les Juifs attendent le Messie. Entendent-ils des chiens se déchirer les oreilles dans la rue ; vite, ils ouvrent portes & fenêtres, en s'écriant : *voici la contre-révolution*. Ils sont d'ailleurs les plus fidèles observateurs des nouvelles Loix. Aussi le nom d'*Aristocrates* qu'on leur donne, cesse-t-il d'être odieux. Cette remarque a déjà été faite par un de nos correspondans de province, qui nous écrit du Département du Cantal en date du 17 Février.

« A certains égards, l'opinion *regina del popolo*, n'est déjà plus la même ; en voici une preuve : vous savez que d'abord c'étoit les Aristocrates qui, par un singulier motif de vengeance, pilloient, devoient, incendioient leurs propres Châteaux. La chose ne paroît pas trop vraisemblable ; mais les Garat, les Carra, les Marat l'affirmoient d'une manière si positive, on l'avoit répété tant de fois au Peuple, qu'il falloit bien qu'il se le persuadât. Un peu moins crédule aujourd'hui ; & n'ayant vu dans ces pauvres Aristocrates qu'une patience assez éprouvée, pour mériter de devenir proverbe, il n'est pas rare de lui entendre dire, en parlant de quelque animal : *c'est un souffre douleurs, il est doux & patient comme un Aristocrate*. A la haine a donc succédé la pitié ; ou si l'on veut le mépris, qui bientôt sans doute sera remplacé par quelque autre sentiment. Rien de durable dans ce vaste univers : c'est un grand Théâtre, où à chaque instant les personnages changent de rôles. Le Héros du jour fut rarement celui du lendemain ; & comme l'a très-judicieusement dit le divin Mirabeau : *il n'y a qu'un pas du Capitole à la Roche Tarpéienne* ».

Au reste, d'après les données de cette lettre, & d'après toutes celles que nous recueillons journellement dans cette Feuille sur l'opinion publique, & sur les événemens qui la dirige, il n'est plus permis de douter que, très-prochainement, nous aurons un autre ordre de choses. Quoique puissent dire les Journaux Monarchiens & Démocrates, des vues prétendues obliques & ambitieuses du Cabinet Impérial, & du parti qu'il lui suppose de vouloir mortifier les Princes, les Royalistes ne peuvent qu'être assurés de la haute protection de Léopold, & de son empressement à concourir de tous ses



moyens à réaliser les effets, attendus de la coalition des Cours de l'Europe contre les factieux de France.

« Je ne peux, dit une lettre de Munich du 20 Février, que vous confirmer la marche des troupes Autrichiennes. Sans les entraves mises par Br... Mer... & Kaun... qui dirigent le Cabinet de Vienne, la Prusse n'auroit pas tant attendu pour se joindre à la Russie & à la Suède, afin de servir des Princes. Mais aujourd'hui Frédéric, qui est furieux contre le Manège, offre lui-même de fournir en troupes le contingent de l'Empire, qui n'auroit alors que de l'argent à donner. M. de Ségur est forcé de se retirer de Berlin par suite des mauvais traitemens du Roi & de toute la Cour. Quant à la Czarine & à Gustave, il n'y a rien de plus grand ».

Rapprochez de cette lettre ce que l'on mande de la Haie, en date du 14 de ce mois. « Le dernier gala a été très-brillant ici. Il y avoit à la Cour un Seigneur François, à qui on a témoigné un vif intérêt & des égards très-flateurs, en l'assurant que ses confrères & lui, touchoient à la fin de leurs peines ».

Mais écoutons les papiers Démocrates eux-mêmes. Voici ce qu'on y lit sous l'article de Francfort, 17 Février.

« Une grande quantité de canons sont arrivés du côté de Berstein; ce transport s'est fait avec un mystère incroyable. — On assure ici que le Duc de Polignac lève, avec l'agrément de l'Impératrice, un régiment, qui, après l'expédition contre la France, restera au service de la Russie. — La ville impériale de Rothweil fait des dispositions de défense : on y arme les Payfans.

» *Die* 18. Dans ce moment, j'apprends de bonne part, que l'on a annoncé au Cercle de Franconie, que 10,700 soldats Autrichiens alloient le traverser. Des Commissaires du Cercle sont aussi allés, dit-on, au-devant de plusieurs autres Régimens qui s'avancent du côté du Danube. — Des Commissaires du Cercle de Suabe se sont aussi transportés sur la frontière du Rhin, pour les arrangemens nécessaires pour les troupes qui doivent y arriver. Les ordres sont déjà donnés à Kehl pour les logemens.

» On écrit de Suabe que l'Empereur fait toujours défilé pour le Cercle des soldats, en petites troupes, & qu'on y attend, de jour à autre, huit mille Autrichiens, qui doivent y passer pour se rendre sur les frontières. Il est certain que tous les Princes ont des ordres secrets de tenir autant de troupes prêtes qu'il leur est possible. On assure aussi que c'est l'Empereur lui-même qui a engagé le Prince de Hohenlohe-Waldenbourg à recevoir chez lui les Princes, & à leur donner un de ses châteaux pour retraite.

« Le Duc de Wirtemberg s'est mis fort mal dans

l'esprit de l'Empereur, pour avoir tergiversé au sujet des Princes François, & sur-tout pour avoir témoigné sa frayeur aux François, en faisant demander grace au Maire de Strasbourg & au Maréchal de Luckner ».

---

DU 29 FÉVRIER 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre E.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 jours de date.

Amsterdam, 29 $\frac{1}{2}$ à 29.	Cadix, 28. liv. f.
Hambourg, 360.	Gènes, 178 à 180.
Londres, 15 $\frac{1}{2}$ .	Livourne, 188 à 190.
Madrid, 28 liv. f.	Lyón, P. Rois, 1. $\frac{1}{2}$ p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2150.47. $\frac{1}{2}$ .45.
Portion de 1600 liv.....	1400.
Portion de 312 liv 10 f.....	.....
Portion de 100 liv.....	.....
Loterie d'Octobre, à 400 liv.....	.....
— Sorties.....	.....
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....	460.
Empr de Déc. 1782, Quit. de fin.....	1 $\frac{1}{2}$ . $\frac{1}{2}$ . $\frac{1}{4}$ . 2p.
— Sorties.....	.....
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins.....	.....
— Sans Bulletin.....	5.47.5.b.
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784.....	4 $\frac{1}{2}$ . $\frac{1}{2}$ . 4 $\frac{1}{2}$ . b.
— Sorties.....	1 $\frac{1}{8}$ . $\frac{1}{2}$ . 2p.
— Sorti en viager.....	9. $\frac{1}{8}$ . $\frac{1}{8}$ . 10. $\frac{1}{4}$ . b.
Bulletins.....	71.72.
— Sortis.....	90.92.
Reconnoissance de Bulletins.....	77.
— Sortis.....	.....
Empr. du Domaine de la Ville. Séries forties.....	.....
— Séries non forties.....	.....

Action nouv. des Indes 1335.33.20.25.24.22.22.	.....
Caisse d'Escompte.....	3875.80.95.90.
Demi-Caisse.....	1942.45.40.45.
Quittance des Eaux de Paris.....	440.
Emprunt de Novembre 1787, à 5 p <sup>r</sup> .....	.....
— à 4 p <sup>r</sup> .....	.....
Emprunt de 80 millions, Août 1789.....	1.1 $\frac{3}{4}$ . 2.1.p.
Affurance contre les incendies.....	434.33.30.25.31.
Affurance à vie.....	552.54.40.42.38.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 29 Février.

Il faut la somme de 169 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.

Les louis, pour des Assignats, coûtent 18 l. 15 f.

---

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI, à Taranne, n° 33, Faub. S. Germain. Le prix de la souscription est, pour un an, de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour; mois, pour Paris; & de 10 liv. pour la Province; rendu port franc.